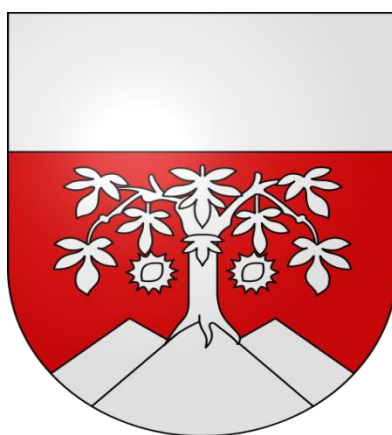


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 11 novembre 2013, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2013
2. Préavis **No 07/2013**: mise à niveau du système informatique communal
3. Actualités et communications de la Municipalité
4. Communications du Président et du Bureau du Conseil
5. Propositions individuelles et divers

Présidence: M. Gérard MOJON

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le Syndic et la Municipalité, présente in corpore, ainsi que les membres de l'Administration communale et la presse.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes et MM. ABT Jean-Pascal, MENETREY Christian, MENETREY Eric, JOERG Jean-Daniel, BAUD Karin, ROULIN Monica, CORBAZ Christophe-Vincent, PINTO José, MONNEY Gilbert

Sont absents au moment de l'appel: MM. CURCHOD Pierre (qui arrivera à 20h27) et PETERMANN Jean-Marc (qui arrivera à 20h37 et qui s'était excusé de son arrivée tardive)

Sont présents au moment de l'appel: 54 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il salue en particulier le retour de M. Antoine CHAMOT, 2^e Vice-président et excuse l'absence de M. Pierre-André JAN, huissier, remplacé ce soir dans ladite fonction par M. Nicolas MOJON. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il met en discussion l'ordre du jour figurant dans la convocation datée du 25 octobre 2013. Il propose d'y adjoindre le traitement d'un postulat déposé sur la table du Bureau juste avant la séance par M. Christophe BLANC et portant sur la circulation au carrefour de La Blécherette. Cet objet sera traité sous point 3. Les objets suivants figurant à l'ordre du jour sont décalés en conséquence.

- Ne suscitant pas de commentaires, l'ordre du jour ainsi modifié est mis aux voix. Il est accepté sans opposition.

1. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2013

Le Président met ce PV en discussion.

M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, se référant à la page 3 dudit document, précise que le mandat donné au Bureau Deriaz n'est pas de fr. 2'418.70 mais de fr. 9'418.70. Pour fr. 2'000.- on obtient à peine le bonjour d'un tel Bureau... (*rires dans la salle*).

Il est pris acte de cette correction.

- Mis au vote, le PV ainsi amendé est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

2. Préavis 07/2013 : mise à niveau du système informatique communal

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Viviane PRATS-ALVAREZ donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Jacques ISELY donne lecture de son rapport.

Le Président observe que ces deux rapports comportent des réserves, celui de la Commission des finances refusant, dans ses conclusions, l'aspect «lignes» du Préavis. Il s'agit en l'occurrence d'une affaire de budget, qui n'interfère pas avec les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Jacques ISELY, interpellé, confirme que cette interprétation est correcte et qu'aucun amendement formel n'est déposé.

La discussion est ouverte.

M. Eric-Alfred MENETREY aimerait savoir si la Municipalité a demandé une offre pour l'acquisition de la fibre optique entre le bâtiment de Crétalaison et celui du Mottier.

M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, explique que cinq variantes ont été étudiées. Avec Swisscom, les coûts seraient de fr. 113'000.- sur cinq ans. La deuxième possibilité consiste à diminuer la puissance de début à 100 Mégabytes. Dans ce cas le coût serait de fr. 87'000.-. La variante consistant à transmettre les données par communication hertzienne a été abandonnée. Motif: aucune sécurité de fonctionnement. La fibre communale, elle, a été évaluée par le service technique (fouille entre les bâtiments de Crétalaison et du Mottier C). Evaluation du coût: fr. 75'000.- et quasiment pas de frais d'entretien. Dernière variante, celle de Citycable (fibre noire). La Municipalité voulait aussi voir si Swisscom pouvait présenter une offre plus favorable. Toutes les informations n'ont pu être réunies. Attendre davantage aurait eu pour conséquence un retard dans la mise en place des serveurs de secours. L'important c'est de pouvoir lancer sans plus tarder tout le travail de mise à niveau de l'informatique.

M. Philippe HAYWARD aimerait savoir si la Municipalité s'est approchée d'autres communes pour voir comment celles-ci règlent ou ont réglé ce problème. Il souhaite aussi obtenir davantage de précisions sur la société qui a été retenue.

M. Michel AMAUDRUZ indique que la société retenue est active surtout dans l'entretien de l'informatique, dans le domaine du hard. D'autres fournissaient aussi des programmes informatiques. A quelques nuances près, les autres sociétés contactées ont présenté des offres d'un coût à peu près équivalent. Prodata, la société retenue, dispose déjà de mandats auprès d'une quinzaine de communes ou d'entreprises. Ses références sont bonnes.

M. Karim MAZOUNI demande pourquoi la Commission n'a pas eu accès au rapport d'audit et aux autres offres concurrentes. Il s'interroge sur le fait que des solutions comme le cloud computing n'aient pas été envisagées, notamment chez des providers en Suisse. Enfin, la solution retenue paraît globalement assez onéreuse.

M. Michel AMAUDRUZ souligne que les principales informations du rapport d'audit figurent dans le préavis. Il demande au préopinant si la question est bien celle du stockage des données sur un serveur externe.

M. Karim MAZOUNI explique qu'effectivement on trouve aujourd'hui en Suisse des fournisseurs parfaitement fiables pouvant offrir des solutions de stockage aux communes.

M. Michel AMAUDRUZ répond que, dans la situation particulière du Mont, nous avons la chance d'avoir des bâtiments voisins comportant des locaux parfaitement adaptés pour recevoir le serveur de secours. L'option de conserver certaines données sensibles chez nous fait sens, surtout par les temps qui courent. Une partie de la population est sensible à cet aspect.

M. Karim MAZOUNI précise que l'informatique est son métier et qu'en l'occurrence il s'agit de conserver ces données en Suisse. Les opérateurs ne manquent pas et leurs prix sont très

intéressants. L'investissement de fr. 200'000.- est élevé. Idem pour les fr. 100'000.- de dépenses annuelles.

M. Christophe BLANC demande s'il a bien compris les réponses fournies antérieurement, à savoir que, dans une hypothèse, les frais sont de fr. 75.000.- et, dans l'autre, de cinq fois fr. 21'000.-.

M. Michel AMAUDRUZ confirme.

M. Christophe BLANC demande où sont comptabilisés les frais de climatisation des locaux qui recevront les serveurs. Il peut s'agir d'une dépense qui n'est pas insignifiante.

M. Michel AMAUDRUZ indique que le local du Mottier C héberge déjà des appareils informatiques et qu'il est déjà équipé en conséquence. La situation est la même à Crétalaison, où un autre serveur est déjà en fonction. La climatisation sera donc installée pour les deux installations. Par ailleurs, le préavis prévoit la présence d'un spécialiste en informatique un jour par semaine. Enfin, le service des bâtiments a, lui aussi, besoin d'une liaison par fibre optique pour gérer les alarmes entre le Mottier et Crétalaison. En l'occurrence, on fait donc d'une pierre deux coups.

M. Marc MAILLARD revient sur le cloud et indique que la Commission ad hoc s'est penchée sur la question. Problème: on ne sait pas ce que les sociétés cotées en bourse qui offrent des solutions de stockage vont devenir à terme. Elles peuvent être suisses aujourd'hui mais pas forcément demain. Quant aux autres communes, la majorité de celles qui ont été consultées préfèrent des solutions à l'interne.

M. Alexandre CEVEY confirme que les frais de climatisation ne sont pas anodins. Il demande aussi si un service de piquet est prévu par exemple les jours de votations et d'élections.

M. Michel AMAUDRUZ assure que la présence du spécialiste sera requise durant les week-ends de votations et d'élections. Il n'y a là pas de souci majeur.

M. Karim MAZOUNI trouve que les honoraires prévus pour le chef de projet sont particulièrement onéreux, à savoir fr. 1'700.- par jour. De tels tarifs sont parfois facturés aux banques mais pas aux collectivités publiques.

M. Michel AMAUDRUZ revient sur la situation de surcharge de M. Vial, actuellement responsable de l'informatique en sus de sa fonction de boursier. Il s'agit de pouvoir travailler efficacement et de décharger totalement M. Vial.

M. Karim MAZOUNI s'interroge sur le choix du chef de projet, qui ne possède pas de diplôme en informatique.

M. Michel AMAUDRUZ explique que le spécialiste en informatique sera fourni par la maison Prodata. Par contre, le travail de définition des données, de leur archivage ne requiert pas des qualifications aussi pointues. Il s'agit de deux personnes qui se compléteront.

M. Karim MAZOUNI se déclare très surpris par la réponse qui précède.

M. Christophe BLANC aimerait savoir si d'autres informations sont attendues à propos de la location de la ligne ou de la détention de celle-ci en mains propres.

M. Michel AMAUDRUZ indique que le Syndic est en contact avec Swisscom pour voir s'il est possible d'obtenir des conditions plus favorables. Les prestations pourraient aussi être meilleures. La question est donc provisoirement en attente.

M. Isabel TAHER-SELLES demande si la Commune va continuer d'externaliser certaines tâches, étant entendu qu'elle pourrait peut-être valoriser des compétences déjà disponibles à l'interne. Les ressources à l'interne coûtent aussi souvent moins cher que les ressources externes. La commune

a-t-elle la volonté de former ses collaborateurs internes ou est-ce qu'elle entend privilégier les mandataires externes ?

M. Michel AMAUDRUZ explique que, dans le cadre de l'audit, on s'est posé la question de savoir si on engageait un spécialiste. On a également contacté des communes voisines pour voir si on pouvait se partager les services de quelqu'un. La réflexion a été conduite. L'idée c'est qu'on trouve quelqu'un à terme pour de petites interventions quand le spécialiste ne sera pas dans la maison. Raison pour laquelle on a inscrit au budget un poste de «correspondant informatique» avec, pour cette tâche, un taux d'activité d'environ 15%. D'une manière générale, on a par ailleurs renforcé la formation du personnel et maintenu la somme de fr. 7'000.- à cette fin.

Mme Laurence MULLER-ACHTARI aimerait savoir si le montant des interventions est inclus dans la somme de fr. 36'000.- prévue dans le contrat de maintenance. Il arrive fréquemment que ces interventions coûtent très cher et fassent exploser les coûts de la maintenance.

M. Michel AMAUDRUZ indique que, avec l'engagement d'un spécialiste un jour par semaine, on arrivera selon toute vraisemblance à entretenir le réseau. Le contrat avec la maison Prodata a été conclu pour une année. Au besoin, on avisera pour la suite.

M. Jean-Charles FRESQUET demande quelles seraient les échéances respectives si on loue la fibre ou si on en fait l'acquisition. Quel est l'écart de temps entre les deux options?

M. Michel AMAUDRUZ signale que, pour la fouille, l'horizon temporel est de trois à quatre mois.

M. Jean-Charles FRESQUET indique qu'on ne répond pas à sa question, qui est de savoir quand le système est opérationnel dans les deux éventualités évoquées précédemment.

M. Michel AMAUDRUZ précise que la discussion relative à la fibre ne concerne que la liaison entre le serveur principal et le serveur de sauvegarde. Tout le système peut être mis en route tout de suite.

M. Karim MAZOUNI s'enquiert de savoir si on est bien d'accord sur le fait que le projet pourrait être différé sans problème, que sans redondance le système ne sert à rien, qu'il ne servirait à rien d'investir dans un système qui ne serait pas redondant dans un premier temps.

M. Michel AMAUDRUZ propose aux Conseillères et Conseillers de se reporter à la page 6 du préavis, qui permet de visualiser ces redondances. Actuellement nous ne disposons que des sauvegardes effectuées sur une douzaine de bandes, lesquelles sont changées chaque matin.

M. Nicolas MOJON s'étonne que les serveurs et les backups se trouveront au même endroit. A l'Ecole des métiers, on nous apprend surtout à ne pas procéder ainsi. Les risques sont trop grands, par exemple dans le cas d'une inondation.

M. Michel AMAUDRUZ rappelle que le serveur de secours sera déplacé au Mottier C.

M. Eric-Alfred MENETREY aimerait savoir si la Municipalité entend présenter un deuxième préavis pour la question de la fibre optique.

M. Michel AMAUDRUZ acquiesce.

M. Christophe BLANC demande, dans l'hypothèse d'une location, avec une meilleure offre de Swisscom, si la Municipalité entreprend les travaux de son propre chef ou si elle revient devant le Conseil.

M. Michel AMAUDRUZ déclare, que, compte tenu du débat qui se déroule maintenant, la Municipalité reviendra devant le Conseil. Au minimum pour une information.

M. Marc MAILLARD souhaite obtenir des renseignements pour le cas où un grand coup de pelle serait donné dans la fibre. Doit-on rouvrir la fouille? Quel est le tronçon qui doit être réparé? Procède-t-on, comme en médecine, à une anastomose?

M. Guy CORBAZ répond qu'un câble endommagé doit être ressoudé. On ne change pas toute la fibre, mais seulement un petit tronçon, ce qui peut tout de même prendre plusieurs jours. Suivant la redondance souhaitée, il faut une seconde mesure de sécurité, c'est-à-dire deux câbles. Ce qui double le prix.

M. Nicolas MOJON signale que les appareils dont on parle sont obsolètes après cinq ans. Que se passera-t-il à cette échéance? Comment les remettra-t-on aux normes? Quel est le suivi prévu sur le long terme?

M. Michel AMAUDRUZ indique que l'on va continuer comme jusqu'à maintenant. Le système actuel a été implanté en 1995 et il a été régulièrement mis à jour.

M. Karim MAZOUNI demande pourquoi on n'a pas cherché à recourir aux services d'un prestataire comme Swisscom pour cette problématique de sauvegarde, ce qui nous aurait épargné la question du deuxième serveur et de la fibre. La solution eût été manifestement plus simple.

M. Michel AMAUDRUZ dit qu'un choix a été fait, celui de garder et de gérer nous-mêmes nos propres données.

M. Christophe BLANC propose de passer par les Planches avec la fibre optique (*éclats de rire et applaudissements dans la salle!*).

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur cet objet est close.

Le Président met le préavis au vote.

► A une large majorité et avec six oppositions, le Conseil accepte le préavis 07/2013.

3. Postulat Christophe Blanc relatif à la signalisation lumineuse au carrefour de la Blécherette

Le Président appelle l'auteur du postulat. M. Christophe BLANC donne lecture de son postulat. **Le texte de celui-ci figure en annexe.**

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que la Police administrative sera mandatée pour prendre contact avec la gendarmerie.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, signale que la signalisation aux entrées d'autoroute dépend de l'Etat de Vaud et pas de la commune du Mont.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président demande si treize Conseillères ou Conseillers souhaitent soumettre le renvoi de ce postulat à l'étude préalable d'une Commission.

► Aucune Conseillère et aucun Conseiller ne s'exprimant dans ce sens, le Président met aux voix la transmission à la Municipalité, pour rapport, du postulat Christophe Blanc.

- A une très large majorité et sans opposition, le Conseil accepte de transmettre le postulat à la Municipalité.

4. Actualités et communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR

- Internet à haut débit: la Commune va passer gratuitement de 30 à 100 mégas. Certaines zones vont passer à 75 mégas, d'autres à 100 mégas. Ces vitesses sont fonction des raccordements, dans certains cas au central des Plaines-du-loup, dans d'autres cas au central de La Sallaz. En 2014, toute la Commune sera raccordée. Swisscom effectue ces travaux gratuitement. On a donc bien fait d'attendre deux ans. Nous sommes arrivés à ce que nous souhaitions. *(Applaudissements dans la salle).*

La parole est donnée à M. Bernard Chabloz

- Réponse à la motion Mattenberger déposée le 11 septembre 2013: **le texte de cette réponse figure en annexe.**

Le Président rappelle alors que le Conseil communal n'est pas habilité à prendre une décision au chapitre des «divers». Seuls les points figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision formelle. Dès lors, l'intervention de M. Chabloz doit être considérée comme une information.

M. Bernard CHABLOZ précise que l'annexe audit document peut être modifiée à sa guise par la Municipalité.

Le Président s'enquiert de savoir ce que la Municipalité a proposé de modifier et à qui s'adresse sa proposition.

M. Bernard CHABLOZ en convient: il ne s'agit pas d'une proposition mais bien d'une décision.

M. Patrick MATTENBERGER aimerait savoir dans quelles circonstances la Municipalité pourrait être amenée à rendre une décision négative à propos d'une demande d'exonération.

M. Bernard CHABLOZ indique que, selon toute vraisemblance, la majorité des cas seront acceptés.

5. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Président demande au Syndic de bien vouloir établir la liste des séances pour 2014, en collaboration avec lui-même.

Il signale que le Bureau s'est aussi penché sur la demande de plusieurs Conseillères et Conseillers qui ont réagi à la dernière séance de l'année 2012, qui s'est terminée fort tard. Il propose ainsi d'avancer la dernière séance de 2013 d'une heure et de convoquer celle-ci pour 19h15.

M. Jean-Pierre SUEUR, interpellé sur ce point, donne son aval.

6. Propositions individuelles et divers

M. Bernard CHABLOZ revient sur un point traité lors de la dernière séance du Conseil communal à propos d'une benne pour la récolte du plastique. **Le texte de cette intervention figure en annexe.**

M. Nicolas MOJON demande, en souriant, si on ne pourrait pas tirer des fr. 200'000.- qui viennent d'être votés pour l'informatique communale, un petit montant pour installer le wifi dans la salle du Conseil.

M. Jean-Pierre MULLER demande si la Municipalité a un projet à présenter à propos de la motion Martinelli concernant l'installation d'un terrain synthétique au Châtaignier.

M. Bernard CHABLOZ indique qu'on est en train de réfléchir à cet objet.

M. Alfred BELET souhaite que l'on interconnecte, provisoirement au moyen de tubes vides si nécessaire, les différents bâtiments scolaires de la commune.

Mme Nadège LONGCHAMP soulève la question du règlement de l'UAPE qui fait obligation aux parents d'inscrire leurs enfants pour un minimum de deux périodes, alors que nombre d'entre eux ne sont présentement inscrits que pour la cantine à midi. Un assouplissement de ces dispositions serait-il possible jusqu'à la fin de l'année scolaire en 2014 ? Qu'en sera-t-il pour le futur ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique que cette structure fait partie d'un réseau et que cela implique nombre d'obligations pour les collectivités publiques. Des priorités sont également définies dans le règlement de l'EFAJE. Le minimum fixé n'est pas de deux périodes mais d'un jour par semaine comprenant au moins deux accueils. L'UAPE doit se conformer aux directives de l'EFAJE. Les directives ne viennent pas de la Commune. Les conditions sont les mêmes dans les autres communes du canton.

Mme Nadège LONGCHAMP signale le mécontentement de plusieurs parents, qui doivent utiliser un accueil pour leurs enfants alors qu'ils n'en ont pas véritablement besoin.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER rappelle les efforts consentis par la Commune pour accueillir les nouvelles familles dans lesquelles la plupart des deux parents travaillent. Il est difficile d'offrir une solution personnalisée à chacun.

Mme Virginie DORTHE trouve qu'il est peu judicieux de faire figurer une kyrielle d'objets à l'ordre du jour de la dernière séance de l'année du Conseil. Elle s'inquiète de la manière dont les choses vont se passer lors de la séance du 16 décembre, notamment dans la perspective où le terrain de football synthétique ferait l'objet d'un débat. A fin 2012, un des objets figurant à l'ordre du jour avait interféré avec la discussion sur le budget et suscité de longs palabres. Est-il possible d'avoir un avant-goût du programme de la dernière séance de l'année?

Le Président répond que les palabres auxquels il est fait allusion dépendent des Conseillères et Conseillers eux-mêmes. Il signale par ailleurs qu'un seul préavis est à l'ordre du jour de la dernière séance. Il concerne un collecteur. Quant au budget, il est toujours difficile de savoir quelles discussions il va susciter. En l'occurrence toutefois, l'ordre du jour ne semble pas trop copieux.

M. Jean-Pierre MULLER revient sur la victoire du FC Le Mont en Coupe de Suisse contre Young Boys. Il s'agit d'un exploit historique. Les médias et le public ont été enchantés du spectacle présenté. Il propose d'applaudir les membres du club ainsi que les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce match. (*applaudissements nourris du Conseil*).

M. Jean-Pierre SUEUR confirme que le match était de toute beauté. Le 4 décembre, l'affaire sera différente avec la venue du FC Bâle. La Commune a par ailleurs mandaté une entreprise spécialisée pour remettre le terrain en bon état. Le mieux serait de préserver celui-ci et de faire en sorte que l'équipe du Mont joue sur d'autres surfaces avant la venue des Bâlois.

M. Nicolas MOJON constate que les journaux ont fait état de l'équipe «montoise». Ce nom est-il correct? Ne nous appelons-nous pas plutôt des «Montains»?

M. André GUX évoque les «Pique-genièvre» - surnom longtemps donné aux habitants de la Commune - et la présence d'un tel arbuste sur son drapeau, avant que celui-ci ne soit remplacé par un châtaignier. Quant à Montoie, c'est pour plus tard... (*rires dans l'assemblée!*)

M. Eric-Alfred MENETREY aimerait savoir comment la Commune aide financièrement le FC Le Mont.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que la Commune paie l'entretien du terrain, a construit de nouveaux vestiaires et avait donné un certain montant pour la location de La Pontaise (fr. 50'000.-, sauf erreur) quand l'équipe était montée en ligne B. Il n'appartient cependant pas à la collectivité publique de soutenir davantage un club, aussi talentueux soit-il. Il y va du respect dû aux contribuables montains.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président prie le secrétaire de procéder au contre-appel.

MM. Pierre CURCHOD et Jean-Marc PETERMANN sont présents.

Le président lève la séance à 21h45. Il remercie chacune et chacun de sa présence. Rendez-vous est donné pour le 16 décembre à **19h15**.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Le Secrétaire :

Gérard Mojon

Joël Guillet

Le Mont, le 24 novembre 2013